ID: 026-212603815-20230320-DELIB2023 20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT TROIS le 20 MARS à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. FOURNAT JEAN-NOËL, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 14

Quorum à atteindre : 8
Présents : 12 Votants : 14
Date de la convocation : 14/03/2023

Présents: FOURNAT Jean-Noël, VALLA Christophe, DE ROSSI Virginie, DILLENSEGER Sylvain, VINCENT Annick, DUMARCHE Olivier, MUNIER Daniel, BOUVERON Grégory, BELLE Christine, BONNET Alain, PRUVOST Brigitte, HAFSOUNY Marjory

Secrétaire de séance : M. VALLA Christophe

ABSENTS EXCUSES:

M. ROYER Fabrice ayant donné procuration à M. FOURNAT Jean-Noël Mme SERRET Lorane ayant donné procuration à Mme DE ROSSI Virginie

2023-20 <u>Tarifs des concessions du cimetière, columbarium et jardin du</u> souvenir

Monsieur le rapporteur explique à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose que les tarifs des concessions soient appliqués au m².

Vu la délibération du 15 janvier 2018 (2018-02) fixant les tarifs sans faire référence aux dimensions,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Il est proposé au Conseil Municipal:

• D'ACCEPTER la grille tarifaire suivante :

CONCESSIONS	DUREE	DIMENSIONS	SUPERFICIE	TARIFS
Cimetière : Une tombe	30 ans	2,5m X 1,20m	3m²	210,00€
		2,5m X 2,40m	6m²	420,00€
	50 ans	2,5m X 1,20m	3m²	330,00€

Envoyé en préfecture le 30/03/2023 Reçu en préfecture le 30/03/2023

affiché le

				ID: 026-212603815-20230320-DELIB2023_20-DE
		2,5m X 2,40m	6m²	660,00 €
Columbarium : Une case pour 3 urnes	15 ans			400,00€
plaque signalétique fournie	30 ans			800,00 €
Jardin du souvenir	Perpétuelle			35,00 € Plaque signalétique

Expression de la mémoire : La gravure – Les caractères seront d'une hauteur de 3 cm en lettre bâton et dorés à charge des familles

• **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus, Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, Le Maire, M. FOURNAT Jean-Noël

Résultat du vote		
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait certifié conforme A Jaillans, le 20 mars 2023